



métropolite Hilarion de Volokolamsk, ayant en vue les conclusions de la séance du Synode de l'Église de Constantinople, publiées le 11 octobre 2018. Notre Synode y a réagi aujourd'hui, notamment sur la décision d'annuler l'acte synodal de 1686, suivant lequel la métropole de Kiev faisait désormais partie du Patriarcat de Moscou. D'une part, cet acte ne peut pas être annulé, d'autre part, il s'est passé plus de trois cents ans, et les canons ecclésiastiques ne prévoient pas de modification des frontières canoniques si plus de 30 ans se sont écoulés. Or, dans le cas présent, trois cents ans se sont écoulés. »

Mgr Hilarion a aussi raconté que dans la Déclaration du Saint-Synode publiée le 15 octobre, il est précisé que les frontières canoniques de l'actuelle Église orthodoxe ukrainienne ne correspondaient pas aux frontières de la métropole de Kiev de 1686, qui était plusieurs fois plus petite.

Par ailleurs, a remarqué l'archipasteur, la levée de l'anathème du leader du schisme ukrainien Philarète (Denissenko) est aussi illégale, car il n'a pas été anathématisé par Constantinople, et l'anathème ne peut être levé que par l'Église orthodoxe russe. « Le Patriarcat de Constantinople n'a pas le droit de recevoir d'appels de la part d'autres Églises locales, contrairement à la nouvelle doctrine qu'il prêche aujourd'hui. Nous l'avons dit clairement dans notre Déclaration, nous reportant à l'avis de canonistes byzantins faisant autorité » a déclaré le métropolite Hilarion.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/47054/>